

## **Fonds de soutien et de développement du milieu**

### **Modalités et lignes directrices**

Le Fonds de soutien et de développement du milieu s'engage auprès d'organisations culturelles qui travaillent au rayonnement du milieu et qui ont un impact dans la communauté artistique. Il appuie des projets porteurs d'innovations qui contribuent au développement culturel de notre société.

Le fonds soutient prioritairement les entreprises et les organisations **membres depuis au moins un an** de la Caisse de la Culture qui font face à des défis ponctuels de développement.

### **Objectifs**

Soutenir la relève et ainsi favoriser le dynamisme des organisations culturelles.

Soutenir les communautés artistiques instigatrices d'innovation ou apportant de nouvelles ressources au milieu.

Soutenir les organisations qui fournissent de l'aide aux artistes dans le besoin.

### **Champs d'action**

Tous les domaines d'activités artistiques et culturelles sont admissibles : les arts de la scène (théâtre, danse, musique, cirque), les arts visuels, les métiers d'arts, la littérature, le cinéma, les nouveaux médias et les nouvelles disciplines artistiques.

### **Modalités d'attribution**

Le Fonds soutient le milieu de la culture de diverses façons : bourses aux écoles supérieures d'art, soutien aux événements-bénéfice, contributions à des campagnes de financement, commandites aux organisations, dons aux fondations pour l'aide aux particuliers dans le besoin, parrainage, etc.

Le Fonds octroie des dons et des commandites pour soutenir les projets admissibles.

Une organisation peut soumettre une seule demande par année.

Les montants accordés sont généralement situés entre 100 \$ et 10 000 \$.

### **Dates limites de présentation des demandes**

- 1<sup>er</sup> mars
- 1<sup>er</sup> juin
- 1<sup>er</sup> septembre
- 1<sup>er</sup> décembre

Le comité rendra ses décisions dans un délai de quatre semaines suivant les dates limites de présentation des demandes.

### **Exclusions**

Le Fonds ne couvre pas les dépenses de publicité et les achats de billets de spectacles effectués dans le cadre des opérations courantes de la Caisse. Ne sont pas admissibles:

- Productions privées, productions de spectacles
- Plateformes Web
- Démarrage
- Financement régulier
- Achat d'équipement

### **Gestion du fonds**

Le Comité gère le Fonds et remet un rapport trimestriel au conseil d'administration sur les engagements financiers du Fonds. Un rapport annuel est également déposé à l'assemblée générale de la Caisse.

Le Comité établit et révisé périodiquement les paramètres encadrant la gestion du Fonds d'aide. Il soumet annuellement au conseil d'administration la révision des modalités d'attribution suggérées pour adoption.

La direction générale dispose d'une marge de manœuvre discrétionnaire lui permettant de répondre à des demandes pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ dans le but d'assurer une gestion plus souple du fonds, comme dans le cas de l'achat de billets pour des soirées-bénéfice.

### **Engagement annuel maximum par projet**

Les engagements annuels maximums par projet ne doivent pas excéder 15 % des sommes votées en assemblée générale pour le Fonds. Le conseil d'administration de la Caisse peut, dans des cas exceptionnels, prendre des engagements plus importants.

### **Durée des engagements**

Les sommes engagées dans le financement de projets peuvent être allouées pour une période de 3 ans, après quoi, le Comité du Fonds peut éventuellement reconduire son aide pour un terme additionnel allant de 1 à 3 ans maximum.

Les prix et les bourses accordées aux écoles supérieures en arts ne sont pas soumis à cette règle.

Nonobstant la durée et le montant des engagements, le Comité du fonds pourrait retirer son soutien, si les conditions inhérentes à l'aide apportée ne sont pas respectées ou pour toute autre raison jugée valable par le Comité.

### **Sommes non engagées**

Les sommes votées par l'assemblée générale pour le Fonds d'aide au développement du milieu, et non-engagées à la fin de l'année demeurent disponibles pour les années suivantes.